



Litige avec un garagiste concernant un stationnement

Par **marianne05**, le **16/01/2012 à 15:51**

Bonjour,rnrnJ'ai, il y a un an et demi, laissé ma voiture dans un garage auto. Le garagiste m'avait dit qu'aucun frais ne serait demandé. Il me demande aujourd'hui 437 euros. Quels sont mes droits ? Rien n'a été signé.rnrnMerci d'avance.

Par **pat76**, le **17/01/2012 à 18:44**

BonjourrnrnLe garagiste à la voiture où vous l'avez récupérée?rnrnSi vous n'avez signé aucun document, le garagiste n'aura pas de preuve d'un contrat de garde et n'obtiendra pas gain de cause devant la juridiction compétente.rnrnArticle 1315 alinéa 1 du Code Civil:rnrn" Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver ".rnrnrnJurisprudence constante de la Cour de Cassation:rnrn" Nul ne peut se constituer une preuve à lui même ".rnrnrnSans document signé de votre main demandant la garde de votre véhicule par le garagiste, il n'y pas de preuve. La facture du garagiste ne sera pas la preuve d'un contrat entre vous et le garagiste.

Par **marianne05**, le **17/01/2012 à 19:22**

Bonjour, merci de votre reponse. Le garagiste a toujours la voiture, il veut un cheque pour nous la laisser, comment faire? A t il le droit?

Par **pat76**, le **17/01/2012** à **19:44**

RebonjourrrrrnLes frais correspondent à des frais de garde?

Par **marianne05**, le **17/01/2012** à **20:21**

Re bonsoir, et bien il dit que c'est pour un mois de gardiennage, ce que je ne comprend pas c'est qu'il avait dit qu'il ne faisait pas payer... Et donc il demande un mois, il est vrai qu'elle y est restée longtemps, mais j'avais demandé des devis à plusieurs reprises sans réponse... Donc j'ai régulièrement passé des appels, et personne ne m'a informé de quoi que ce soit....